Médias

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **31 (1994)**

Heft 1190

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

RAPPORT SUR LA COMMISSION DES CARTELS

Faites-en un fromage !

(ag) Un cartel est une entente des agents de production, qui tend à limiter la concurrence. Mais le marché du fromage n'est pas cartellisé, il est administré par une loi fédérale. La Commission des cartels s'est donc attaquée à un monstre étatique.

RÉFÉRENCE

Publication de la Commission suisse des cartels et du préposé à la surveillance des prix. Nº4, 1994 Office central des imprimés, 3003 Berne.

Le diagnostic de la Commission des cartels est simple. Le contingent laitier, pris en charge pour moitié par le marché du fromage, n'a pas été augmenté. Et pourtant les déficits de l'Union suisse du fromage vont croissant. Ce dysfonctionnement est révélateur de l'inadaptation de cette structure para-étatique face à l'aggravation de la concurrence, qui porte aussi bien sur les prix que sur la qualité.

Les rapports sur l'agriculture font irrésistiblement penser à des problèmes d'arithmétique simple. Un instituteur perfectionniste a peaufiné des calculs, simples de raisonnement, mais d'attention minutieuse. Question: combien coûte à la caisse fédérale la mise en valeur du fromage ? Réponse: 670 millions. Il serait donc temps de quitter l'arithmétique pour poser une autre question, politique; avec 670 millions, quelles améliorations structurelles et quel soutien peut-on apporter à l'agriculture ? Sinon surgira une question, elle, très simple: n'est-il pas possible d'économiser ces millions ?

Premier problème

Si l'on sait que 700 000 vaches sont recensées en Suisse, qu'à chaque traite elles produisent en moyenne annuelle 5,4 kg de lait, quelle est la production globale de lait exprimée en tonnes ?

Bref les 700 000 vaches suisses produisent 3 millions de tonnes de lait. La moitié est transformée en fromage, soit quelque 130 000 tonnes par an (problème subsidiaire: combien faut-il de kilos de lait pour fabriquer 1 kg de fromage ? Puis cherchez la densité du lait, etc...).

Exercice de réglementation sans risque et à coût élevé

Le paysan livre son lait: contingent imposé, prix imposé (97 ct). Le fromager produit son fromage, livré obligatoirement pour les pâtes dures, à l'Union suisse du fromage. Prix imposé. Les quantités sont prescrites afin de limiter la production de beurre, très difficilement exportable.

L'Union suisse du fromage, propriétaire de par la loi des fromages à pâte dure, Emmentaler, Gruyère, Sbrinz, répartit la production entre les grossistes agréés en fonction de leur demande et des contingents antérieurs. Les grossistes touchent une marge réglementée. Ils s'engagent à respecter les prix imposés sur le marché intérieur et à ne commercialiser aucun produit étranger semblable à ceux de l'Union.

L'Union arrête les contingents de catégories de fromage. Elle a laissé se développer une surproduction d'Emmentaler. Comme il ne s'impose pas à l'étranger au vu de sa qualité souvent médiocre, les prix doivent être bradés.

Qu'importe, la Confédération paie le coût de ce qu'on appelle la mise en valeur du fromage. Pour la seule Union suisse du fromage, il en coûte 500 millions à la caisse publique.

Le Gatt

La moitié de la production de fromage est exportée. Mais le Gatt nous oblige à réduire de 36% les subventions à l'exportation et de 21% les quantités exportées. C'est 12 000 tonnes qu'il faudra exporter sans subvention, si l'on veut maintenir la production de lait à son niveau actuel. Mission quasi-impossible au prix du lait suisse. Certes, on peut imaginer un abaissement des prix, compensé par des paiements directs. Mais cette simple balance ne touche pas aux structures.

Toujours la même question

Prix et paiements directs ne peuvent pas être de simples vases communicants. Il faut en profondeur revoir et accompagner les structures par région et contractuellement par exploitation.

Avec la même somme, que peut-on faire d'autre, au profit et de l'agriculture et de la communauté ? Et les montants en jeu sont colossaux. L'ensemble du compte laitier charge le budget fédéral de 1,3 milliard. ■

MÉDIAS

Le quotidien de gauche *Berner Tagwacht* n'a pas paru vendredi, pour participer à la grève et soutenir les typographes. Il précisait dans son numéro du jour précédent: «Vendredi, il vaut mieux écouter la radio que lire le journal.»

Publication d'un journal des sans-travail en Suisse alémanique. Son titre *Die grosse Zeitung* (le grand journal) correspond à un format auquel on n'est plus habitué en Suisse. Si le premier numéro se vend bien, d'autres suivront.

Le 3 novembre, *TV 5*, la télévision francophone à direction française, aurait dû diffuser le reportage de *Tell Quel* intitulé *Mes voisins ont 8 enfants*. Cette émission suisse a été remplacée par une longue interview franco-marocaine de Monsieur Abellatif Filali, premier ministre du Maroc et ministre des affaires étrangères et de la coopération.